

LE 3 MAI 2004

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations,
lundi, le 3 mai 2004 à 20h00, à laquelle sont présents:

M. Serge Labonté, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
M. Jean-Robert Fortin, conseiller
M. Jean-Martin Cliche, conseiller
M. Yvan Larouche, conseiller
Mme Claudine Paré, conseillère

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Henri Cloutier, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – PROJET DE
RÈGLEMENT NO : 1037**

Monsieur Jean-Martin Cliche présente le projet de Règlement no 1037 intitulé
« *Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* ».

Suite aux explications données par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche
relativement à ce projet de règlement, aucune question n'est posée de la part des
personnes présentes à cette assemblée.

SÉANCE RÉGULIÈRE

2313-030504 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que
l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item « Sujets à ajouter » demeure ouvert
pour la présente séance.

PÉRIODE DE QUESTIONS # 1

. Aucune

CORRESPONDANCE

RÉCUPÉRATION CHARLEVOIX MONTMORENCY INC.

. Avis de cotisation ou de renouvellement 2004-2005

2314-030504 **RÉSOLUTION**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement de
payer la cotisation 2004-2005 pour Récupération Charlevoix Montmorency Inc., au
montant de 91,00 \$.

- . **MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**
 - . Résolution – Entente intermunicipale de l’aréna
- . **M.R.C. CÔTE DE BEAUPRÉ**
 - . Procès-verbal du 7 avril 2004
- . **CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DE VÉLO DE MONTAGNE MONT STE-ANNE**
 - . Demande d’appui financier
- . **CLUB DE KAYAK D’EAU VIVE MINABICHI**
 - . Accès à la rivière
- . **DÉFI ROBERT GIGUÈRE**
 - . Demande de commandite

2315-030504 **RÉSOLUTION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement de verser la somme de 300,00\$ pour l’organisation du Défi Robert Giguère qui se tiendra le 25 septembre 2004.

RAPPORTS

- . CCU
 - . Rapport des permis mars 2004
 - . Procès-verbal du 29 avril 2004
- . Rapport budgétaire avril 2004

2316-030504 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 AVRIL 2004**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement d’adopter le procès-verbal de la séance régulière du 19 avril 2004.

2317-030504 **ADOPTION DES COMPTES #400591 À 400674**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d’adopter les comptes suivants :

. Numéro 400591 à 400594	17 725.49 \$
. Numéro 400595 à 400626	35 752.25 \$
. Numéro 400627 à 400637	21 084.73 \$
. Numéro 400638 à 400668	30 777.84 \$
. Numéro 400669 à 400674	25 008.64 \$

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1038

REMIS

2318-030504 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1039**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d’adopter le règlement No 1039 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement numéro*

994 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité pour : - prescrire des voies prioritaires sur le territoire de Station Mont Ste-Anne. »

2319-030504 **BASSIN DE RÉTENTION DE LA RUE DUPONT**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement :

- a) d'autoriser la firme « Techni-Géni (2003) » à concevoir l'ingénierie nécessaire concernant l'aménagement d'un bassin de rétention d'eau sur la rue Dupont; et
- b) d'autoriser le paiement des honoraires au montant de 4 925,00 \$ plus les taxes applicables.

2320-030504 **PRÊT SALLE CENTRE COMMUNAUTAIRE – HOCKEY MINEUR CBIO**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement de prêter gratuitement la grande salle du Centre communautaire pour la tenue de l'assemblée annuelle du Hockey Mineur Côte-de-Beaupré Ile d'Orléans qui aura lieu le 26 mai 2004.

2321-030504 **DEMANDE D'INFORMATION À LA VILLE DE QUÉBEC – EAU POTABLE**

ATTENDU que le règlement sur l'eau potable du Québec a été modifié en profondeur.

ATTENDU que les nouvelles normes obligeront plusieurs municipalités qui s'approvisionnent en eau de surface à revoir leur système d'approvisionnement en eau potable.

ATTENDU que la Ville de Beaupré compte s'approvisionner prochainement en eau potable dans la rivière Ste-Anne;

ATTENDU que pour des raisons économiques et techniques, la future prise d'eau serait localisée en aval du LES et du LET;

ATTENDU également que d'autres municipalités situées à proximité pourraient voir un avantage à utiliser la rivière Ste-Anne comme source d'eau potable advenant une rareté de l'eau souterraine et étant donné le débit important de la rivière Ste-Anne;

ATTENDU que les critères de l'ancien règlement sont beaucoup moins sévères que les critères d'aujourd'hui et que la Ville est préoccupée par cette situation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de demander à la Ville de Québec de nous fournir ou d'avoir accès à :

- Rapport sur le suivi des résurgences hors-site;
- Rapport sur la fréquence et le suivi de la qualité des rejets des bassins d'accumulation;
- Objectifs environnementaux de rejet du futur LET;
- Description et performance attendues de la future filière de traitement et moyen de suivi de la qualité des rejets;
- Description de la qualité du lixiviat brut du site existant et du futur site;
- Visite guidée du site;
- Tout autre document pertinent.

2322-030504 **TERRAIN DE BALLE**

Il est proposé par Monsieur le maire Henri Cloutier et résolu unanimement de prêter gratuitement le terrain de balle et la salle du Centre communautaire aux « Aigles de Beupré » pour la tenue de leur activité de fin d'année le 8 mai 2004.

2323-030504 **MICHEL TANGUAY**

ATTENDU que M. Tanguay demande la possibilité de construire dans une première phase 4 constructions comprenant un bureau des ventes et un total de 8 unités de logements;

ATTENDU qu'en vertu du paragraphe 2) de l'article 11.5 du règlement de zonage numéro 967, un projet intégré d'habitation doit comporter cinq (5) unités de logements réparties dans au moins deux (2) bâtiments pour un même projet;

ATTENDU que les membres du comité sont d'avis qu'exiger la construction d'un bâtiment de la deuxième phase pourrait représenter une contrainte pour la mise en valeur du résidu de la propriété advenant le cas où le projet ne se réaliserait pas en entier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement :

- a) d'abroger la résolution #2309-190404 adoptée le 19 avril 2004;
- b) d'accepter le principe que la première phase comporte 4 constructions comprenant un bureau des ventes et un total de 8 unités de logements;
- c) d'exiger de M. Tanguay pour l'approbation officielle du conseil municipal et l'obtention de tous les permis nécessaires le dépôt des documents suivants :
 1. Un plan de cadastre pour que le terrain sur lequel doivent être érigées les constructions ne forme un ou plusieurs lots distincts. À cet égard, le propriétaire doit, soit :
 - a) s'engager à céder gratuitement à la municipalité un terrain qui correspond à 5% de la superficie de la propriété qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel;
 - b) verser une somme de 5% de la valeur du site;
 - c) une combinaison des deux;
 - 2- Un plan d'implantation montrant :
 - a) les lots compris dans le terrain et les rues et terrains adjacents;
 - b) identification de toute servitude existante;
 - c) l'implantation des bâtiments en y indiquant les marges de recul;
 - d) la localisation et les dimensions des voies de circulation, des sentiers piétons et places publiques, s'il y a lieu;
 - e) la localisation de tout équipement récréatif extérieur;
 - f) le déboisement et l'aménagement paysager projetés;
 - g) la localisation, les dimensions et l'aménagement des espaces de stationnement;
 - h) indiquer les niveaux actuels et projetés.

- 3- Des coupes des modèles différents (1 logement sur 2 étages, 2 logements à chacun des étages) et des élévations de l'ensemble des constructions projetées (façade et arrière).
- 4- Donner des précisions sur l'éclairage du site.

2324-030504 **PRÊT AUTOBUS – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BEAUPRÉ**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement de mettre à la disposition de l'Office municipal d'habitation de Beupré, et ce gratuitement, l'autobus de la ville pour la sortie annuelle des résidents du HLM, le 16 mai 2004.

PÉRIODE DE QUESTIONS # 2

. Aucune

2325-030504 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Claudine Paré et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 30.

Henri Cloutier
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe